



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Paris, le - 8 OCT. 2019

Le Directeur général de la santé

A

Monsieur le Directeur général de
Santé publique France par interim

OBJET : Suivi sanitaire suite à l'incendie de l'usine Lubrizol en Seine-Maritime

PJ : Saisines de l'Anses et de l'INERIS du 2 octobre 2019 ;
Avis de l'ANSES du 4 octobre 2019 ;
Modélisation INERIS du panache.

L'accident du 26 septembre qui s'est produit dans l'usine Lubrizol à Rouen a généré l'émission d'un important panache de fumée au-dessus de la ville dans la direction du Nord-Est et des retombées dans plusieurs départements des régions Normandie et Hauts-de-France. Il a nécessité dans les premières heures et jours qui ont suivi l'adoption de mesures d'urgence en vue de protéger les populations. Depuis, à la demande du Gouvernement, un dispositif de surveillance post-accidentel d'ampleur avec la réalisation de nombreux prélèvements et analyses dans les différents milieux a été mis en place. Ce dispositif s'appuie sur une cellule de gestion post-accident locale pilotée par la Préfecture 76 et une cellule d'appui national, coordonnée par le Ministère des solidarités et de la santé (MSS), qui assure la coordination interministérielle des réponses à apporter à la première cellule, en liaison avec les agences nationales compétentes.

L'Anses et l'INERIS ont été saisis par la cellule d'appui national afin d'identifier les contaminants susceptibles de s'être formés au cours de l'incendie et de produire des retombées en dehors du site et qui seraient des contributeurs aux risques sanitaires. Un avis a été rendu à cet effet par l'ANSES le 4 octobre 2019, qui donne également les mesures nécessaires à la complétude des analyses relatives à cet incident permettant *in fine* de conduire une évaluation des risques sanitaires (ERS). La modélisation du panache a par ailleurs été réalisée par l'INERIS.

S'agissant de la surveillance sanitaire et du suivi des populations exposées, Santé publique France a d'ores et déjà mis en place un suivi épidémiologique (surveillance syndromique renforcée auprès des services d'urgence et de SOS Médecin des régions impactées) et produit les premiers résultats. Il est demandé une nouvelle synthèse de ces données d'évaluation de l'impact sanitaire de court terme pour le 11 octobre 2019.

Cette synthèse qui prendra ensuite la forme d'un point épidémiologique hebdomadaire intégrera des données d'investigations relatives au recours aux soins ambulatoires (consultations en médecine de ville).

Sans attendre les résultats de l'ERS qui sera réalisée par l'exploitant (l'Anses et l'INERIS assureront une tierce expertise de cette ERS), considérant l'importance de l'événement, les services de Santé publique France proposeront une méthodologie d'évaluation de l'impact, de moyen terme, sur la santé de la population exposée. Les premières propositions sont attendues pour le 18 octobre 2019. Les résultats des campagnes de mesures environnementales et alimentaires permettront, le cas échéant, de compléter le dispositif avec l'utilisation de biomarqueurs d'exposition.

Sachant compter sur la mobilisation de Santé publique France, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Jérôme SALOMON

Jérôme SALOMON